

S'habiller à la canadienne

Francis Back

Number 24, Winter 1991

Mon pays c'est l'hiver

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/7756ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Back, F. (1991). S'habiller à la canadienne. *Cap-aux-Diamants*, (24), 38–41.

S'habiller à la canadienne

par Francis Back*

à la première bourrasque de poudrière, ni la vaste cape de grosse étoffe, qui en France suffit par temps froid, ne fournissent ici une protection adéquate. Et que dire des «souliers français» qui empêchent l'usage de raquettes, outil pourtant essentiel pour se déplacer sur la neige?

L'adaptation vestimentaire de ces premiers colons se perçoit rapidement. Cette acclimatation se traduit par des emprunts aux costumes chauds et commodes des Amérindiens et des marins français avec lesquels ils sont en contact.



Cette illustration montre les dessous de la tenue hivernale de l'habitant: a) la chemise b) les bas c) la culotte d) un habitant vêtu de son gilet e) la veste f) les mitasses g) les bottes sauvages h) les nippes i) les moccasins. (Illustrations de Francis Back).

L'HIVER A DOTÉ LA CULTURE QUÉBÉCOISE DE COSTUMES spécifiques, tout en favorisant l'émergence d'un costume «à la canadienne». Ce costume, qui sera qualifié plus tard de «folklorique», répond à l'origine à un but essentiellement utilitaire: combattre le froid afin d'apprivoiser une saison.

Les attaques de l'air

Comme l'écrit en 1768 le Sieur de Garsault, l'homme a développé un «Art de se vêtir» par le besoin de garantir son corps «des attaques de l'air». Les premiers colons venus s'établir en Nouvelle-France héritent d'une garde-robe métropolitaine mal adaptée aux rigueurs de nos hivers. Ni le large chapeau de feutre, qui s'envole

De ce curieux métissage des influences culturelles naîtra un costume dit «à la canadienne».

Les avantages de ce costume pour se protéger des froidures de l'«Amérique Septentrionale» sont connus même en France. À tel point, qu'en 1692, le roi Louis XIV décide d'habiller les troupes françaises en garnison au Canada «à la manière des coureurs des bois», c'est-à-dire «à la Canadienne». Mais en quoi consiste donc ce costume?

Pour le décrire et l'illustrer, surprenons un habitant canadien au saut du lit à l'aube d'une froide journée d'hiver, de la période située entre 1740 et 1760. Quels vêtements a-t-il à sa disposition? Dans quel ordre les mettra-t-il?

La réponse à ces questions provient de renseignements fournis par les actes notariés, les archives judiciaires, les livres de comptes de marchands et les descriptions de contemporains. Cette documentation nous permet de procéder à une forme d'«effeuillage» scientifique propre à satisfaire notre curiosité. Il va sans dire que chaque vêtement connaît des variantes, ne serait-ce qu'au chapitre des étoffes et des couleurs. Nous présentons ici un style majeur, autour duquel s'exerce dans les faits une certaine diversité.

enfilera un gilet. Par dessus ce dernier vient la veste, dont la longueur s'arrête à quelques centimètres des genoux.

Dans cette première étape, les vêtements portés par notre habitant demeurent proches de ceux portés en France par la classe populaire. Voyons maintenant les éléments qui distinguent le costume, et de ce fait, la silhouette du Canadien.



Les pelures d'hiver de l'habitant

Tel un oignon, l'habitant du Régime français se protège des éléments par une succession de «pelures» dont le nombre varie avec la température. À son lever, notre homme enfilera tout d'abord une longue chemise de toile du pays, qui lui descend jusqu'aux genoux et dont le col sera fermé par un fichu de soie noire. Fendue sur les côtés afin de pouvoir la replier dans l'entrejambe, la chemise fait également office de caleçon. L'habitant mettra ensuite une longue paire de bas de laine tricotée ou de drap, lui couvrant la jambe jusqu'à mi-cuisse.

Comme il fait très froid, l'habitant choisira une culotte d'étoffe doublée de cuir chamoisé, et il

«À la canadienne»

Retrouvons notre habitant alors qu'il met ses «mitasses», longues guêtres d'origine amérindienne, qui couvrent la jambe du milieu de la cuisse à la cheville. La confection de cette pièce de vêtement est simple; chaque mitasse se compose d'un rectangle de molleton cousu étroitement sur le côté extérieur de la jambe «afin qu'on en voie toute la finesse». On laisse dépasser de cette couture un excédent de tissu large de trois à quatre doigts que l'on borde d'un ruban. Les mitasses sont retenues sous le genou par des jarretières, œuvres généralement d'artistes amérindiennes. L'habitant enfonce ensuite ses pieds dans des «nippes». Pour fabriquer ces nippes, il suffit de tailler dans une

A) L'habitant de gauche est coiffé du «casque de fourrure». Outre son capot, il porte des mitasses et des grappins fixés à ses mocassins. B) Cet homme porte la tuque et les «bottes sauvages». Son capot possède de larges «parements en bottes» typiques du Régime français. C) Le curieux «tapabord», dont les ailes se portent relevées ou rabattues. D) Le «camail», en vogue au début des années 1730, sera même adopté par les bourgeois. (Illustrations de Francis Back).

vieille couverture un rectangle d'étoffe qui sera rabattu sur lui-même et cousu sur deux côtés, afin de former un sac dans lequel on fourre le pied.

L'habitant se saisira ensuite de ses «mocassins d'hiver», plus amples que ceux portés l'été, afin de pouvoir contenir ses pieds emmitouflés. Ces mocassins, autre emprunt au costume amérindien, seront faits de préférence en peau de che-



Ex-voto de Notre-Dame-de-Liesse. Peint dans la première moitié du XVIII^e siècle, cette œuvre constitue la seule représentation valable de Canadiens du Régime français portant la tenue hivernale. Trois personnages y figurent, vêtus de capots serrés à la taille par de larges ceintures et portant des mitasses ou des bottes sauvages. (Collection de la fabrique de Rivière-Ouelle. Photographie: Yvan Provoist).

vreuil qui résiste bien à la gelée. Certains habitants, plutôt que d'opter pour les mocassins et les mitasses, utiliseront ce que l'on nommera au XIX^e siècle des «bottes sauvages». Ce type de mocassins, à longues hausses couvrent tout le mollet, permettent d'éviter que de la neige s'introduise par le cou de pied comme cela survient avec les souliers sauvages s'arrêtant sous la cheville. Par temps de verglas, des grappins pourront être fixées sous les semelles des mocassins ou des bottes sauvages.

Par la suite l'habitant endossera son «capot à la canadienne» de serge brune ou bleue. À l'origine le capot est un vêtement que les marins

français portaient par mauvais temps. Ce «capot de mer» avait la forme d'une vaste cape munie de manches et d'un capuchon. Les premiers colons transformeront ce vêtement commode, mais d'apparence grossière, en un habit plus ajusté, donc plus élégant. Une des singularité du capot canadien réside dans la façon de l'ajuster sur le corps; ce vêtement est uniquement serré à la taille par une ceinture. À cette ceinture s'ajoute parfois un bouton cousu sur l'épaule droite, qui permet au pan gauche, doté d'une boutonnière de venir se fermer près du col.

Cela nous amène à décrire la ceinture que nécessite l'emploi du capot. Bien que la technique en soit déjà connue, l'habitant ne se sert pas encore de la ceinture fléchée dont l'engouement ne débutera que sous le Régime anglais. L'habitant préfère à cette époque des ceintures de laine de couleur franche tel le rouge, le noir, le vert ou le brun. Plusieurs de ces ceintures sont cependant agrémentées de petites perles de verre colorées appelées «rassades», ou encore de piquants de porc-épic teints en couleurs éclatantes. Ces dernières sont l'œuvre d'Amérindiennes qui approvisionnent les marchands en «ceintures sauvages».

Pour se protéger les mains, l'habitant recourt à «certaines mouffles, appelées en ce pays icy des mitaines» pour emprunter les mots du Sieur Pierre Boucher. Généralement faites de cuir ou d'étoffe, certains préfèrent cependant les mitaines de chat sauvage. Parfois l'on fait aussi usage d'un manchon de peau d'ours, de loup ou de castor.

D'étranges coiffures

Pour compléter son costume d'hiver, il ne reste plus à l'habitant qu'à se doter d'un couvre-chef. Un choix relativement vaste s'offre à lui! Par ordre d'importance vient tout d'abord la «tuque», généralement rouge ou écarlate. Ce bonnet de laine tricotée nous vient des marins et peuples côtiers de la France. La tuque se présente sous la forme d'un cocon vide, dont on rabat une des extrémités à l'intérieur de l'autre, obtenant ainsi une double épaisseur.

Le «casque de fourrure» est une autre coiffure dont dispose l'habitant. Le casque se compose d'un long «bonnet à casque» de drap rouge, écarlate ou noir, garni d'un anneau de fourrure plus élevé par devant. Cet anneau est fait d'une peau d'ours, de chat sauvage, de castor ou de lapin. Pourquoi a-t-on appelé cette coiffure un «casque»? Simplement par le fait que sous le règne de Louis XIV, les grenadiers à cheval, les dragons et les hussards de l'armée française portaient une coiffure similaire.

L'habitant pourra également décider de se coiffer d'un «camail». D'allure médiévale mais fort

apprécié par temps froid, car il protège le cou des intempéries, le camail est un autre héritage du costume des marins. Certains camails sont de laine tricotée, et nous pouvons déduire qu'ils devaient être proche de ce que l'on appellerait aujourd'hui un passe-montagne.

Enfin notre homme pourra également opter pour un autre couvre-chef de marin: le «tapabord». Il s'agit d'une calotte de drap munie d'une visière et d'oreilles, pouvant se rabattre par mauvais temps. Extrêmement populaire au XVII^e siècle, même plus que la tuque, le tapabord tombe cependant en désuétude après la décennie de 1730. Toutefois des tapabords seront mentionnés dans les documents jusqu'à la fin du Régime français.

Costume traditionnel et inconscient collectif

Ce costume «à la canadienne», que nous venons de décrire à un moment précis de son évolution, persistera dans ses grandes lignes au-delà du Régime français. Et pour cause! Si, au début du XIX^e siècle, de nombreux voyageurs se moquent de l'apparence de ce costume, ils n'en reconnaissent pas moins ses vertus protectrices. Certains même l'adopteront, tel William Kingston qui, à l'approche de l'hiver, écrira de son costume: «J'ai imité les plus anciens résidents et les «natives» [c'est-à-dire les Amérindiens], et je crois que tout homme raisonnable devrait en faire autant en se préparant pour l'hiver».

Cependant, à l'instar des sociétés occidentales entrant de plein fouet dans l'époque industrielle, le Québec assistera à la disparition de son costume traditionnel. Et ceci au grand désespoir de quelques témoins qui voyaient dans la stagnation de toutes nos coutumes, un gage certain de notre survie. Ainsi en est-il de l'abbé Hermann Plante dont le titre de l'ouvrage «Saint-Justin, foyer de sérénité rurale» est particulièrement révélateur. Notre bon abbé constatait au cours des années 1930 que «Du vêtement traditionnel de l'habitant il ne reste plus rien». Et il ajoute: «La tuque fut la première à disparaître. Puis vint le tour de la ceinture fléchée dont on ne se servait plus que pour attacher les petits enfants sur leur chaise». Les braves «souliers de bœuf ont résisté à la mode jusqu'en 1920 ou environ», mais les chaussures de caoutchouc finirent par en avoir raison. L'abbé Plante notait que de rares, mais tenaces familles canadiennes-françaises «résistaient à l'envahissement de la mode nouvelle sans doute par esprit d'économie ou peut-être même par culture du passé».

Au Québec, nous assisterons à un curieux «transfert des apparences»; alors qu'à la fin du XIX^e siècle le costume traditionnel disparaît de nos campagnes, nous verrons les citoyens des



△
Sur cette carte postale de 1910, le jeune Arthur pose fièrement en costume de raquetteur comprenant la tuque, le capot, la ceinture et les mocassins. De rural et usuel à l'origine, le costume «à la canadienne» deviendra au tournant du siècle plus urbain et sportif.
(Collection de l'auteur).

Probablement l'un des derniers exemples du port du costume «à la canadienne»: un raquetteur du club «National» photographié en 1988. Si la tuque, la ceinture et les mocassins à semelle de crêpe sont de piètres ersatz, le vieux capot est bel et bien en «étoffe du pays».
(Photographie de l'auteur).

grandes villes s'activer en grand nombre dans des clubs de raquetteurs arborant tuques, capots, ceintures fléchées et mocassins. Attachement à des traditions que l'on sent disparaître à jamais? Nostalgie de citadins au passé campagnard encore proche? Quête d'une identité s'exprimant par le besoin de revêtir un costume «canayen»? La vérité s'approche certainement de ces trois conjectures. Il apparaît révélateur qu'un contemporain ait écrit à l'époque que les raquetteurs contribuent «largement à la vitalité des caractéristiques d'un pays et à la formation d'un esprit national indépendant». Avant de disparaître tout à fait, l'ancien costume d'hiver québécois a donc servi de message visuel pour affirmer une différence culturelle. ♦



* Illustrateur en sujets historiques